



Conseil Consultatif

## L'innovation sociale en Europe: quelle relation avec l'économie solidaire?

### Pour une vision européenne plurielle de l'innovation sociale

L'innovation sociale est à l'ordre du jour. En Europe, l'année 2009 est dédiée à la créativité et à l'innovation; en 2010, l'initiative «Une union pour l'innovation» est promulguée par la Commission; en 2011, «Social Innovation Europe» est lancée. L'Union européenne inscrit l'innovation sociale dans sa programmation stratégique à l'horizon 2020; les fonds structurels l'intègrent, comme les programmes de formation gérés par la Direction de l'emploi et des affaires sociales.

Toutefois la vogue de l'innovation sociale va de pair avec la polysémie de cette expression.

Pour clarifier les différents usages, nous allons procéder en quatre temps. Dans un premier temps, nous insisterons sur l'importance de situer l'innovation sociale au cœur d'un débat, datant de plus de deux siècles, opposant deux conceptions de la solidarité. L'hypothèse est ici que l'innovation sociale est une reformulation et une actualisation de ce débat, ce qui nous incitera à réfléchir dans une perspective de longue durée. Dans un second temps, nous reviendrons rapidement sur l'origine du terme même d'innovation sociale et sur le contexte historique de son émergence. Dans un troisième temps, nous dégagerons deux modèles très contrastés de soutien à l'innovation sociale, qui expliquent un certain nombre d'ambiguïtés contemporaines. Enfin dans un quatrième temps, les défis d'une politique appropriée seront abordés.

#### Retour sur l'histoire : les deux conceptions de la solidarité

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'incomplétude du marché pour structurer intégralement la société moderne, pour articuler et intégrer toutes ses dimensions (économiques, sociales, culturelles et politiques) est devenue manifeste, est apparu le concept de solidarité. Mais cette solidarité s'est tout de suite déclinée de deux façons : démocratique et philanthropique. D'une certaine façon, il s'agissait, d'un côté, d'une définition forte de la solidarité et, de l'autre, d'une définition faible.

Qu'est-ce qui caractérise la solidarité forte, la solidarité démocratique, au moment où elle émerge? Elle est destinée à élargir la démocratie, qui vient d'être obtenue au niveau politique, à l'ensemble de la vie économique et sociale, et ce, en luttant contre les inégalités et en revendiquant la justice sociale, à travers des formes d'auto-organisation et une approche des communs (Bollier, 2014; Ostrom, 2010). Au demeurant les communs ne sont pas simplement des biens, mais sont des coactivités, des activités menées collectivement qui permettent de définir progressivement des règles. Les apprentissages et les formes de socialisation démocratiques font émerger des institutions nouvelles. Elles relèvent d'un associationnisme, prolongé notamment par les coopératives et les mutualités caractérisées par leur volonté de coupler protection et émancipation. Il y a donc tout un mouvement de solidarité démocratique qui émane de la société dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette solidarité démocratique, cette solidarité forte, va rapidement être remise en cause avec l'entrée dans l'idéologie du progrès. Une autre façon d'envisager la solidarité émerge, plus bienveillante, paternaliste, et donc aussi moralisatrice. Nous allons ainsi passer progressivement vers une conception philanthropique de la solidarité, où elle n'est plus destinée à revendiquer l'égalité, mais uniquement à combattre la pauvreté. La solidarité va être assimilée au problème d'un groupe particulier, celui touché par la misère, et nous allons perdre de vue que celle-ci était initialement un principe pour l'ensemble de la société. L'affrontement entre ces deux formes de solidarité va perdurer pendant une longue partie du XIX<sup>e</sup> siècle, pour déboucher sur ce que nous pourrions appeler le triomphe de la solidarité démocratique, mais dans une version modifiée qui n'est plus celle de l'auto-organisation collective et des communs, mais bien celle de l'État social, qui en appelle à la mise en place

de politiques publiques.

Si l'on se réfère à la pluralité des principes économiques, mise en avant dans une approche substantive (Polanyi 2011), qui réfute la réduction de l'économie au marché, il est possible de défendre que la solidarité démocratique, d'abord basée sur sa réciprocité égalitaire, s'est ensuite manifestée par la redistribution publique, alors que la solidarité philanthropique procède d'un don sans réciprocité et d'une redistribution privée. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecture institutionnelle qui va dominer pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle, mais surtout après la seconde guerre mondiale, se met en place. Toutefois, l'innovation sociale est appréhendée comme un signal de la déstabilisation de cet agencement entre marché et État, puisqu'une nouvelle formulation de la solidarité est proposée à travers cette notion.

### **L'entrée en scène de l'innovation sociale**

Nous allons ici nous pencher sur les conditions d'émergence de la notion d'innovation sociale à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Tel que soulevé précédemment, son apparition est liée à la crise de la synergie entre marché et État, qui régnait auparavant. Mais il serait plus juste d'employer « crise » au pluriel puisque nous pouvons distinguer deux crises qui se sont succédé et sédimentées.

La première est une crise, quelque peu oubliée, de nature culturelle. Nous pourrions la définir succinctement comme l'effritement de l'idéologie du progrès. Elle s'est manifestée à travers des « nouveaux mouvements sociaux », pour reprendre la terminologie de l'époque, qui sont venus remettre en cause les formes de domination, ayant subsisté au sein de l'État social, sous la forme du « providentialisme ». Mais nous pouvons aussi penser à la critique de l'État social westphalien par le mouvement féministe ou encore à l'ensemble des interrogations inédites introduites par le mouvement écologique, qui a critiqué l'absence de limites et la fuite en avant du système. Ces dynamiques vont avec le temps être couplés à des modifications des formes d'engagement public, caractérisées par un accent mis sur le pragmatisme, l'action locale, les expériences concrètes, ce qui induit un changement de vocable. Nous allons alors passer des « nouveaux mouvements sociaux » aux « innovations sociales dans la société civile ». Dès lors, plusieurs de ces initiatives d'innovation sociale vont se reconnaître dans l'économie solidaire qui peut être considérée, à un certain niveau, comme une repolitisation de l'économie sociale et comme une réaction contre sa banalisation (économique, sociale et politique) antérieure. L'ensemble des questions qui avaient été soulevées au cours de cette crise culturelle demeurent d'actualité, puisqu'aucune n'a été véritablement résolue. Cependant, elles ont été rattrapées par une autre crise, la crise économique, qui va correspondre à une seconde acception de l'innovation sociale. Elle n'est plus conçue par rapport à des initiatives citoyennes, mais par rapport à la performance économique.

Avec le ralentissement de la croissance observé dès les années 1980, l'idée selon laquelle l'innovation technologique concourt à la reprise économique se répand pour devenir un enjeu majeur des politiques scientifiques. Puis, l'élargissement de l'appréhension de l'innovation technologique aboutit à considérer qu'une condition du succès est le passage à l'innovation organisationnelle, intégrant le souci de la cohérence par rapport à l'organisation pour que la greffe technologique ne soit pas rejetée. Enfin, en s'appuyant sur un certain nombre de courants, qui mettent en avant les notions de système national d'innovation, de systèmes productifs locaux ou la théorie de l'acteur-réseau, il est admis que l'innovation n'est pas simplement technologique ou organisationnelle, mais qu'elle est également inter-institutionnelle sur un territoire, et donc qu'elle est, en tant que processus, profondément sociale.

Nous pouvons ainsi constater que la différence entre les deux explique que nous éprouvions aujourd'hui une certaine difficulté à savoir de quoi il retourne lorsqu'il est question d'innovation sociale. D'autant plus, qu'au fil du temps, il y a eu un certain croisement entre ces deux façons distinctes d'envisager l'innovation sociale. Ainsi, d'un côté les initiatives citoyennes qui portaient de questionnements démocratiques, ont connu une évolution marquée par la prégnance de l'entrepreneuriat. De l'autre côté, toutes les questions qui avaient été posées par rapport à la performance économique ont étendu le domaine des « sciences technologies société » en conduisant à l'apparition de nouvelles problématiques, qu'il s'agisse de la politique de la participation ou encore du mouvement des sciences citoyennes. Toutefois, les deux acceptions de la solidarité et de l'innovation sociale nous conduisent, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, à la mise en place de deux régimes de production, de régulation et d'appropriation de l'innovation sociale. Ceux-ci correspondent à deux modèles de société différents.

### **Innovation sociale et solidarité faible**

Le premier modèle, est un modèle d'innovation sociale et de solidarité faible. Dans celui-ci, l'innovation sociale procède d'un nouveau cadrage par le marché. C'est-à-dire que l'épreuve marchande est tout à fait décisive dans la reconnaissance de la pertinence des innovations sociales, qui sont évaluées en fonction de leur efficacité, elle-

même assimilée à son degré de valorisation et d'autofinancement marchand. Il y a donc aujourd'hui une pénétration du modèle marchand, dans le traitement de la question de la pauvreté comme dans celle de l'environnement. Les outils privilégiés sont le partenariat avec les grandes entreprises privées et la réinternalisation des externalités, par exemple grâce à un marché des droits à polluer.

Évidemment, l'innovation sociale, dans une perspective de solidarité faible, va aussi dans le sens d'un plaidoyer pour la capacité d'autoréforme du capitalisme et de sa moralisation. Il existe tout un ensemble de nouvelles institutions qui sont dédiées à une telle acception de l'innovation sociale: la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, la citoyenneté entrepreneuriale, la *venture philanthropy*, le *bottom of the pyramid* comme marketing adapté au marché des pauvres, les *social impact bonds*, ou encore le *social business*. Elles suggèrent une reconfiguration institutionnelle en faveur de l'action privée, une espèce de privatisation de l'action et des politiques sociales. Un secteur indépendant, qui réunirait société civile et entreprises vertueuses, est opposé à un secteur public, par essence générateur d'effets pervers. Cette manière de poser l'action privée comme étant réactive et proche des populations, contre la bureaucratie d'État, a structuré les raisonnements et amène aujourd'hui à dissocier solidarité et décision démocratique.

### **Innovation sociale et solidarité forte**

Le second scénario repose sur un modèle dans lequel l'innovation sociale n'a plus une fonction strictement réparatrice. Elle est aussi transformatrice, ce qui lui confère toute sa complexité. Dans cette seconde acception, il ne s'agit pas simplement de répondre à des besoins, mais de répondre à des aspirations, d'où un nouveau paradigme du changement social, qui inclut une réflexion sur les institutions intermédiaires, ainsi que sur les médiations institutionnelles et politiques, nécessaires pour que l'innovation sociale transforme le cadre institutionnel.

Cette conception de l'innovation sociale articule les deux registres de la solidarité démocratique, celui de la réciprocité égalitaire et celui de la redistribution publique. Ceci nous amène à constater que l'innovation sociale passe par la reconfiguration de problèmes publics, le caractère public des initiatives citoyennes, tel que revendiqué dans l'économie solidaire, plaidant pour un arrimage des démocraties représentative et délibérative. En outre, à la démocratie plurielle doit être liée une économie plurielle. Nous en revenons ainsi à l'apport fondamental de Karl Polanyi, auquel nous pouvons ajouter celui d'Eleanor Ostrom, sur la question des communs. Réencadré dans la question d'une nouvelle pensée du public non étatique, à travers l'économie plurielle, l'enjeu est de procéder à des rééquilibres de l'activité économique dans une problématique de l'hybridation. Ainsi, ce qui est fondamentalement différent, dans ce second scénario d'innovation sociale, débouchant sur la transformation sociale, grâce à son arrimage avec une solidarité forte, est qu'il propose d'envisager les rapports au cadre institutionnel et à l'action publique. Il ne s'agit donc pas de revenir vers des formes d'action privée, mais, au contraire, d'enrichir l'action publique, de la renouveler, pour démocratiser la démocratie.

### **Les défis d'une politique de l'innovation sociale**

Pour préserver l'intégration et la cohésion en Europe toutes les modalités de l'innovation sociale sont à mobiliser. Or, certaines tendances se font jour qui focalisent le soutien institutionnel sur celles ayant trait à la version de la solidarité faible.

Face à celle-ci, il est essentiel de mentionner l'importance que revêt la version de la solidarité forte, telle qu'elle s'exprime dans l'économie solidaire., dont certains exemples sont présentés dans les pages qui suivent.

L'ensemble des réseaux constitutifs du RIPESS Europe appelle donc à une concertation approfondie avec les autorités européennes, afin que l'ensemble des initiatives qu'il regroupe, et dont quelques exemples sont mentionnés ci-dessus par pays, soit pris en compte dans les politiques en faveur de l'innovation sociale.

Bruxelles, 28 Janvier 2016

### **Bibliographie:**

- Coriat, B., (dir.), 2015, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent  
Klein, J.L.; Laville, J-L.; Moulaert, F., 2014, *L'innovation sociale*, Toulouse, Eres  
Ostrom, E. (2010). *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, Éditions De Boeck.  
Polanyi, K. (2011). *La subsistance de l'homme*, Paris, Flammarion.

# Exemples d'innovations sociales dans la version de la solidarité forte émanant de réseaux de l'ESS

## Le cas de l'association Nos Oignons en Belgique, membre du réseau SAW-B

L'association « Nos oignons » est née de la rencontre entre des personnes provenant de mondes différents : celui de la santé mentale et celui de l'agriculture locale. Les premières cherchaient à prolonger la volonté d'ouverture sur l'extérieur d'un centre de jour en psychiatrie (le Club Antonin Artaud). Les secondes lançaient un projet de maraîchage et ont accepté de l'ouvrir à des personnes à la santé mentale fragile. De la rencontre est née l'association qui a décidé de développer cette idée d'aider des personnes désireuses, après un parcours psychiatrique, de reprendre une activité au moyen d'une immersion régulière au sein d'une entreprise agricole.

Depuis sa création, l'association a développé deux modalités d'intervention, toutes deux destinées aux bénéficiaires d'institutions de soin en santé mentale et se déroulant au sein d'entreprises agricoles alternatives (par exemple, production biologique, circuits courts de commercialisation, etc.) : d'une part des ateliers collectifs et d'autre part des stages individuels d'insertion. Outre le nombre de personnes concernées, la différence entre les deux formes tient aussi à l'intérêt pour l'activité elle-même. Le stage individuel requiert en effet un intérêt certain et une implication plus forte de la part du stagiaire pour et dans l'activité elle-même.

Même s'il est fait mention du terme d'insertion, l'association ne cherche pas tant à pousser les personnes vers un emploi que les aider à reprendre une activité, la plus adaptée à la personne, dans quelque champ que ce soit finalement, après une période de soins psychiatriques. Et cela, en reprenant confiance en soi et en les autres. Les activités proposées à ces personnes ont une visée thérapeutique et socio-économique. Il s'agit de reprendre pied dans la société, à la suite d'une période de maladie mentale. On constate un certain engouement autour de projets qui articulent agriculture et société dans la ou les dernières décennies. Inscrites dans la mouvance du développement rural, de plus en plus d'entreprises agricoles tentent de devenir multifonctionnelles, de diversifier leurs activités.

Plusieurs projets de mutualisation des initiatives d'agriculture sociale en Europe ont vu le jour ces dernières années. Citons « So Far » (pour Social Farming) et le « Réseau Européen du Développement Rural » (auquel sont associés les Groupes d'Action Locale – GAL – belges). En France, l'agriculture sociale se décline selon deux formes : d'une part l'accueil social à la ferme (la ferme étant vue comme source d'un apport pédagogique et sensoriel pour différents publics tels que les enfants, les jeunes ou les personnes âgées), d'autre part l'insertion sociale et professionnelle par le maraîchage biologique (tout spécialement les 120 « Jardins de Cocagne » qui occupent 4700 personnes en insertion).

Aux Pays-Bas, près de 1500 fermes prodiguent ce qui pourrait être qualifié de « soins verts », c'est-à-dire qu'elles jouent un rôle thérapeutique et leurs fermiers sont rémunérés, individuellement, par les bénéficiaires de ces soins, ce qui rend les relations moins réciprocaires. En Flandre, coexistent, comme en France, différents modèles de soutien à des publics fragilisés en lien avec des activités agricoles. L'un de ceux-ci a été mis en place par l'association Steunpunt Groene Zorg (SGZ) et a inspiré Nos Oignons.

L'initiative a été appuyée par le puissant syndicat agricole flamand Boerenbond et a structuré à partir de 2004 des initiatives informelles préexistantes. Dix ans plus tard, plus de 730 *zorgboerderijen* (fermes de soin) font partie de son réseau. Elles accueillent individuellement des personnes venant de tous les secteurs de l'aide sociale, à des rythmes très variables et adaptés aux circonstances toujours particulières, pour des expériences en milieu agricole. Ces expériences s'inscrivent dans un processus d'assistance aux personnes et non pas d'intégration professionnelle ou de volontariat (que la législation belge sur le travail ne permet pas dans le secteur de l'économie marchande).

Le modèle proposé par SGZ consiste à mettre en lien toute personne qui bénéficie d'une aide sociale reconnue, avec une entreprise agricole intéressée à l'accueillir au sein de son exploitation. Cette activité a lieu sous la responsabilité d'une institution sociale de référence mais avec l'intermédiation de l'association (diffusion de l'information vers les différentes parties prenantes, veille à la rencontre entre demande et offre d'accueil, accompagnement et adaptation de la démarche d'accueil), dans le cadre établi par une convention. Le gouvernement flamand a accepté de financer une intervention à destination de l'agriculteur.

## **Innovation sociale solidaire en Italie**

En Italie, l'économie solidaire explore et expérimente depuis toujours des modalités innovantes pour créer des circuits d'économie et de collaboration solidaire – du type solidarité “forte” – sur le territoire. Des GAS (Gruppi di Acquisto Solidale – Groupes d'Achats Solidaires) aux Districts de l'Economie Solidaire (Distretti di Economia Solidale) et à la Petite Distribution Organisée, dans laquelle les acteurs sont des citoyens et des producteurs organisés en pactes territoriaux qui vont au delà de la dimension de marché et s'engagent également, là où cela est possible, des entités locales et plusieurs autres institutions, des écoles, des universités, des entités culturelles et artistiques, etc. Coopération sociale, mutualisation et activisme social se retrouvent avec l'innovation sociale, les biens communs, les formes de citoyenneté participative.

**Solidarius Italie**, dans son action – en plus de la recherche théorique et d'activités pratiques – poursuit des objectifs d'innovation sociale:

**en accompagnant des parcours de recherche-action** qui visent le développement local par l'intermédiaire de la constitution de microentreprises et de réseaux d'économie solidaire qui s'alimentent l'un l'autre en circuits résilients;

**en réalisant des initiatives de formation** (également en collaboration avec des institutions locales, des Centres de recherche, des Universités, des Instituts professionnels, des réseaux locaux et nationaux d'économie solidaire et de la “nouvelle” économie) dirigées surtout aux jeunes pour donner forme et idées à des entreprises solidaires élaborées en réponse aux besoins directement pertinents sur le territoire, les insérant dans des réseaux sociaux et de collaboration solidaire. Le but est d'assumer comme besoin prioritaire la dramatique situation de l'emploi des jeunes en Italie et de commencer à donner des réponses par l'intermédiaire d'une économie qui ne soit pas seulement économiquement durable mais l'expression d'une cohésion sociale renouvelée dans des pactes territoriaux.

**en projetant et en mettant en activité des living lab** qui utilisent également des instruments de technologies de la communication, que ce soit par la collecte, l'élaboration de données ou la planification des microentreprises et de leur faisabilité/durabilité, en unissant ainsi des éléments d'innovation technologique et informatique à des innovations sociales qu'ils tentent de promouvoir dans le domaine de l'action solidaire et collaborative par le développement local.

## **Innovation sociale et économie solidaire dans le champ artistique et culturel**

Les organisations et structures artistiques et culturelles regroupées au sein de l'UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles – (+/-2500 et 15 organisations) contribuent à développer des démarches d'économie solidaire en conjuguant une pluralité d'activités : création et diffusion de spectacles ou d'événements, action culturelle sur un territoire en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'un espace public et citoyen, transmission d'un savoir-faire et soutien au développement de la pratique amateur. Leur dimension collective et artisanale place le travail et les hommes et non le capital, au cœur des projets qu'elles défendent. Ces structures sont issues d'initiatives privées et indépendantes.

Le pilier de leur engagement est la défense de la diversité culturelle reconnue comme droit fondamental, associée à la dignité des personnes. Ces initiatives se réfèrent aux principes réaffirmés notamment par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, et la Déclaration universelle des droits de l'homme, militant pour que soient promues et garanties sans relâche la création et la liberté de son expression. Cet engagement s'inscrit globalement dans un objectif d'épanouissement des initiatives citoyennes et de développement durable des territoires, à la fois économique, social et culturel. Il vise la construction d'une société bâtie sur la participation et l'échange entre personnes.

C'est ainsi que ces structures se reconnaissent de l'économie sociale et solidaire. Ce positionnement citoyen est affaire de sens : les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont pour particularités d'être des structures nées de l'initiative privée à visée non lucrative. Elles s'inscrivent dans une logique de partenariat avec les collectivités publiques, dans une attention à leur environnement, du local au global, interrogeant sans cesse ce qui fait culture. Elles développent des dynamiques territoriales innovantes et créatrices de richesse, de coopération et d'utilité sociale. Contribution et coopération deviennent alors des pratiques réelles, des processus en marche qui mettent la dignité de la personne au centre, renouvellent la pensée et les modèles de développement de la diversité et de la richesse.

Pour ces initiatives, l'utilité sociale doit être transformatrice, et répondre à des aspirations, en participant à la mise en œuvre du changement social. Elle inclut un travail sur les institutions intermédiaires, sur les médiations institutionnelles et politiques, nécessaires pour que l'innovation sociale transforme le cadre institutionnel. C'est ainsi que ces structures culturelles souhaitent participer à la coconstruction de l'action publique, des politiques publiques, de l'intérêt général. Cette conception de l'innovation sociale articule les deux registres de la solidarité démocratique, celui de la réciprocité égalitaire et celui de la redistribution publique. La démocratie plurielle, intégrant l'initiative citoyenne, la participation des personnes et la logique ascendante, doit être associée à une économie plurielle.

Ces structures se reconnaissent d'un Manifeste pour une autre économie de l'art et la culture qui présente les caractéristiques de leurs pratiques, les valeurs auxquelles elles se réfèrent et leurs engagements pour une organisation démocratique plus participative et une économie de solidarité.

### **Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) en France**

<http://www.ufisc.org/1-ufisc/manifeste.html>

[http://www.ufisc.org/images/Contenu\\_Ufisc/UFISC\\_Manifesto\\_EN.pdf](http://www.ufisc.org/images/Contenu_Ufisc/UFISC_Manifesto_EN.pdf)

Quelques exemples d'initiatives :

Des exemples de **pôles de coopération culture et d'espaces d'expérimentation** :

<http://www.opale.asso.fr/rubrique113.html>

Des monographies de **friches et collectifs d'artistes**:

<http://www.opale.asso.fr/rubrique115.html>

**Un référentiel d'action pour les lieux intermédiaires et indépendants** : Pour des lieux autonomes d'expérimentation artistique partagée (Projet de référentiel complémentaire à la Charte de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants)

<http://cnlii.org/qui-sommes-nous/charte/projet-de-referentiel/>

**Des exemples de gouvernance collective** :

<http://www.ufisc.org/component/content/article/60-structuration-professionnelle/documentation-entreprises-et-emplois/248-enjeux-et-perspectives-de-la-gouvernance-collective.html>

**Contribution de l'UFISC sur la loi portant reconnaissance de l'économie sociale et solidaire** :

<https://www.ufisc.org/economie/item/226-contribution-de-l-ufisc-dans-le-cadre-du-debat-sur-la-loi-relative-a-l-economie-sociale-et-solidaire.html>

**Méthodes pour une co-construction des politiques publiques : les SOLIMA, schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles**

<http://www.lartestpublic.fr/la-mobilisation/les-contributions/item/203-contribution-de-la-fedurok-lieux-de-musiques-actuelles-et-de-la-fsj-scenes-de-jazz-a-lart-est-public>